

Libération de Mbonimpa : Bujumbura nie avoir cédé à une quelconque pression

@rib News, 30/09/2014 COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DU 30/9/2014 1. Le Gouvernement de la République du Burundi salue la mesure que vient de prendre la justice burundaise de mise en liberté provisoire, pour raisons de santé, de Monsieur Pierre Claver MBONIMPA, Président de l'A.P.R.O.D.H qui était incarcéré à la Prison Mpimba depuis le 16 mai 2014. 2. Le Gouvernement du Burundi informe le public que la mise en liberté provisoire de Monsieur Pierre Claver MBONIMPA n'est le résultat de quelque pression que ce soit, ni de la part du Gouvernement du Burundi, ni des Parlementaires de l'Union Européenne ou d'une quelconque autre organisation ou autorité internationale.

L'expertise médicale de l'État de santé de Monsieur Pierre Claver MBONIMPA avait été recommandée par bien longtemps avant la résolution des Parlementaires européens et les autres derniers appels pour sa libération, et la Commission médicale qui a procédé à l'examen du malade n'a travaillé sous aucune contrainte ou pression. 3. Le Gouvernement du Burundi met en garde quiconque interpréterait la mise en liberté provisoire de Monsieur Pierre Claver MBONIMPA comme une consécration de l'impunité au Burundi. Il encourage une fois de plus la Justice à ne pas hésiter à interpellier et juger toute personne qui se mettra en état d'infraction contre la loi. 4. Pour rappel, le Gouvernement du Burundi a toujours été sensible aux personnes en situation carcérale et c'est dans ce cadre que beaucoup de mesures d'assouplissement ont toujours été prises notamment les décrets d'amnistie ou de réduction de peines pour alléger leurs conditions. 5. Enfin, le Gouvernement souhaite à Monsieur Pierre Claver MBONIMPA un prompt rétablissement de sa santé pour que son dossier puisse poursuivre son cours normal devant la Justice afin qu'il soit clair et définitivement vidé. Bujumbura, le 30/9/2014 Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte Parole du Gouvernement Philippe NZOBONARIBA